

COMMUNE DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 27 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal de CLELLES étant réuni dans la salle Sagittaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Sylvie PRAYER, Ghislaine REYMOND, Séverine VIAL, Emeline FRIEDMAN

Messieurs, Éric CHEVILLARD, Jean-Marc DENIER, Didier PEYBERNES, Alain ROCHE,
Christian MARGUERET, Denis DOS SANTOS

Etaient absents : Philippe VIAL, Bruno ROULY, Delphine CHRETIEN, Véronique MAZUR, Antoine FERNANDES

Pouvoirs Bruno ROULY à Alain ROCHE

Secrétaire : Madame Ghislaine REYMOND est nommée secrétaire.

AVIS DE LA COMMUNE DE CLELLES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 1075

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de consultation dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement de la RD 1075 entre le col du Fau et le Col de Lus la Croix haute a été mis à la disposition des conseillers municipaux.

En effet le conseil municipal doit émettre son avis dans un délai de deux mois à réception du dossier.

Il rappelle qu'un premier courrier a été adressé à la Préfecture le 21 janvier 2021 sur ce projet. Dans ce courrier plusieurs points ont été mis en avant. Le conseil municipal souhaite à nouveau insister sur plusieurs de ces points :

Déplacement de la conduite d'eau

Le déplacement de la conduite d'eau potable qui alimente le village paraît absolument nécessaire. Cette conduite longe la RD 1075 au niveau de la montée de Darne. Elle emprunte actuellement le tablier de l'ancien pont et suit ensuite la route à droite. Elle devra être déplacée en bordure à gauche de la future voie. En effet si nous conservons la conduite à sa place actuelle, elle se retrouvera sous la RD 1075 sur plus de 800 mètres puisqu'il y aura trois voies dans cette zone. Ce qui ne manquera pas de poser problème en cas de fuite ou de travaux. Nous demandons au département la prise en charge de ce déplacement de la conduite.

Accès à la carrière

L'accès à la carrière doit être modifié.

Cet accès ne pourra plus se faire sur la RD 1075 puisqu'il déboucherait sur la troisième voie prévue dans la montée de Darne. Il était de toute façon très dangereux dans les conditions actuelles.

Un autre chemin a été prévu qui débouchera sur la RD 7 qui conduit à Chichilianne. Il empruntera en partie un chemin communal et traversera ensuite un terrain appartenant actuellement à M. Gérard CHRETIEN qui accepte de le céder à la commune en échange d'une autre parcelle. M. PELISSARD doit réaliser une partie des travaux, mais ce chemin restera communal.

Nous demandons au département de prendre en charge cet accès afin de maintenir l'exploitation de cette carrière.

Création d'un rond point à la Croizette

Le conseil est favorable à la création d'un rond-point à La Croizette, au niveau de l'intersection de la RD 1075 et de la RD7.

Création d'un passage souterrain sous la RD 1075

Le conseil est également favorable à la création d'un passage souterrain sous la RD 1075, dans le prolongement du chemin de l'Oratoire. Cela permettra de créer un cheminement piétonnier qui conduira depuis le village jusqu'au quartier de la gare et rétablira ce chemin comme il existait autrefois.

Ce cheminement « doux » devra être sécurisé au niveau de la RD 526 au niveau de l'Oratoire. Mais il reste un problème : un passage entre le chemin de l'Oratoire et le chemin des Hornes reste très dangereux pour les piétons et difficile à aménager.

Il sera nécessaire de profiter de ces travaux pour faire passer dans ce souterrain des canalisations d'eau potable et d'eaux usées.

Accès au hameau de Fourches

L'accès au hameau de Fourches et à la station-service pose toujours problème. Aucune solution vraiment satisfaisante n'a été proposée pour cette intersection. Le hameau comporte pourtant plus de dix habitations où se trouvent des familles avec des enfants. La route qui descend de Fourches est perpendiculaire à la RD 1075, offre peu de visibilité et en raison de l'absence de priorité, oblige souvent les usagers à une attente très longue à cause de la densité de la circulation sur la RD 1075.

Il est nécessaire de rechercher une solution pour améliorer et sécuriser l'accès et la sortie du hameau de Fourches. (Attention : sur la carte proposée, les hameaux de Fourches et de la Remise ont été intervertis.)

Il faut noter également qu'une conduite d'eau est présente sous le chemin qui descend de Fourches.

Le conseil souhaite aussi des explications plus précises sur le souterrain prévu après le lieu-dit « Montagne ».

Enfin il a été constaté de grosses infiltrations d'eaux au-dessus de la route entre la gendarmerie et Fourches, eaux qui ressortent plus bas près des habitations qui se trouvent à cet endroit. Il serait nécessaire que soit conduit un travail de récupération des eaux dans cette zone.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge Monsieur le Maire d'adresser l'ensemble de ces remarques au service de l'Etat et souhaite que lui soit apporté plus d'informations.

**Le Maire
Alain ROCHE**



Rendue exécutoire par

Affichage et transmission en Préfecture le 2 Août 2021